



Les modalités d'attribution de l'aide aux cotisants en difficulté servie par le RSI

Fiche pratique publié le 06/10/2017, vu 956 fois, Auteur : [Assistant-juridique.fr](#)

À la suite des événements climatiques récents (ouragans Irma et Maria), le RSI a déclenché son Plan catastrophes et intempéries destiné à permettre l'octroi d'une aide financière d'urgence aux travailleurs indépendants, quelle que soit leur profession, et aux retraités du RSI sinistrés.

Distinct de la déclaration de « l'état de catastrophe naturelle », ce dispositif intervient en complément et sans substitution aux aides apportées par l'État et les assurances privées.

Concernant les formalités à effectuer, après avoir vérifié que la zone géographique est éligible au déclenchement de l'aide, le ressortissant doit compléter le document mis en ligne par le RSI ou formuler sa demande sur papier libre en précisant la nature du sinistre (inondation, tempête, orage, etc...), les dommages subis, la nature des dégâts et les besoins urgents (vêtements, logement, etc.). La demande peut être envoyée par courriel ou par courrier et, en tout état de cause, il conviendra d'y joindre un RIB. Pour les chefs d'entreprises situés en dehors des zones géographiques concernées, une demande motivée peut être effectuée afin de bénéficier du Plan catastrophe et intempéries.

Le RSI rappelle également que, compte tenu des difficultés économiques que peuvent engendrer ces situations d'urgence, d'autres aides peuvent être apportées, notamment celles d'ores et déjà prévues en cas de difficultés de paiement des cotisations et contributions sociales personnelles (délais de paiement des cotisations, recalcul des cotisations en fonction des revenus, action sociale du RSI permettant la prise en charge des cotisations, etc.).

[RSI : comment payer ses cotisations sociales en cas de difficultés financières ?](#)

Articles sur le même sujet :

- [Rémunérer un gérant de SARL](#)
- [Nommer le gérant d'une SARL](#)
- [Gérer un compte courant d'associé](#)
- [Révoquer un gérant de SARL](#)
- [Démission d'un gérant de SARL : mode d'emploi](#)
- [Dissoudre une SARL](#)

- [Cotisations sociales des TNS](#)
- [Comment sont calculées les cotisations la première année d'activité ?](#)
- [Comment sont calculées les cotisations après la première année d'activité ?](#)
- [Faut-il payer des cotisations en l'absence de revenus ?](#)
- [Quand faut-il payer les cotisations ?](#)
- [Comment bénéficier d'une exonération ?](#)

- [RSI et salarié créateur d'entreprise](#)
- [Obtenir le report ou l'étalement des cotisations sociales](#)
- [Le rescrit social](#)
- [Cessation d'activité et RSI](#)
- [RSI et liquidation judiciaire](#)